

REPUBLIQUE FRANÇAISE

METROPOLE DU GRAND PARIS

**SEANCE DU BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS
DU JEUDI 9 DECEMBRE 2021**

**BM2021/12/09/04 : SELECTION DES TERRITOIRES D'EXPERIMENTATION POUR LE DEPLOIEMENT DES
PASS NUMERIQUES DANS LE CADRE DU DEUXIEME AMI METROPOLITAIN**

DATE DE LA CONVOCATION : 3 décembre 2021

NOMBRE DE CONSEILLERS EN EXERCICE : 44

PRESIDENT DE SEANCE : Patrick OLLIER, Président

SECRETAIRE DE SEANCE : Sébastien BENETEAU

LE BUREAU DE LA METROPOLE DU GRAND PARIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L. 5219-1,

Vu la loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles (MAPTAM) et notamment son article 12,

Vu la loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 59,

Vu le décret n°2015-1212 du 30 septembre 2015 constatant le périmètre, fixant le siège et désignant le comptable public de la Métropole du Grand Paris,

Vu la délibération 2017/12/08/04 du Conseil portant déclaration d'intérêt métropolitain en matière d'aménagement de l'espace métropolitain,

Vu la délibération CM2019/06/21/01 du Conseil de la métropole du Grand Paris approuvant le schéma métropolitain d'aménagement numérique (SMAN),

Vu la délibération CM2020/05/15/04 du Conseil de la métropole du 15 mai 2020 portant adoption d'un plan de relance de la métropole du Grand Paris : pour un territoire durable, équilibre et résilient,

Vu la délibération CM2021/07/07/21 du Conseil de la métropole du Grand Paris approuvant le lancement d'un deuxième appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du déploiement des pass numériques,

Vu la délibération BM2020/02/11/12 du Bureau de la métropole du 11 février 2020 approuvant le projet de convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le Hub Francil'in pour une durée d'un an,

Vu la délibération CM2020/09/25/09 de Conseil de la métropole du 25 septembre 2020 portant sur la Convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le Hub Francil'In- avenant n°1,

Vu la délibération CM2021/04/07/14 de Conseil de la métropole du 7 avril 2021 portant sur l'avenant n°2 à la convention d'objectifs et de financement entre la Métropole du Grand Paris et le Hub Francil'In,

Vu l'avis du comité d'examen pour la sélection des territoires d'expérimentation pour le déploiement des pass numériques,

Considérant la compétence de la Métropole en matière d'aménagement numérique,

Considérant l'action #3 du Défi 2 du schéma métropolitain d'aménagement numérique, portant sur le déploiement du Pass Numérique pour lutter contre la fracture numérique,

Considérant que la Métropole du Grand Paris est lauréate, avec l'EPT Est Ensemble, de l'appel à projet 2020 « Déploiement de pass numériques au service de l'inclusion numérique », emportant l'engagement de l'Etat de cofinancer la Métropole à hauteur de 1 030 000 €, dans le cadre du déploiement des pass numériques,

APRES EN AVOIR DELIBERE

DECIDE de retenir les territoires d'expérimentation suivants pour le déploiement des pass numériques publics :

Communes candidates	Nombre de territoires d'expérimentation
Antony	1
Argenteuil	1
Bondy	1
Fresnes	1
Gennevilliers	1
Ile-Saint-Denis	1
Levallois	1
Montreuil	1
Morangis	1
Neuilly-sur-Marne	1
Paris	3 - (10ème, 17ème, 18ème)
Sucy-en-Brie	1
Suresnes	1
Valenton	1
Villejuif	1
Viry-Châtillon	1

ADOpte A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES

Le Président de la métropole du Grand Paris

Patrick OLLIER
Ancien Ministre
Maire de Rueil-Malmaison

Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Paris dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de sa publication